

N° 40 Intitulé de l'action :	Résidence au collège
---------------------------------	-----------------------------

Identification Etablissement

Etablissement	Inspection de l'Education nationale du MEE-SUR-SEINE Trois écoles élémentaires du MEE-SUR-SEINE. Collège Jean de La Fontaine LE MEE-SUR-SEINE
Téléphone / mel	01 60 68 01 46 luc.gaignard@ac-creteil.fr - stephane.lours@ac-creteil.fr -
Chef d'établissement	Inspecteur de l'Education nationale : Monsieur Luc GAINARD Chef d'établissement : Monsieur Stéphane LOURS

Description du projet expérimental

Contexte de l'établissement/ Diagnostic initial	Constat d'un phénomène d'évitement du collège (nombre d'affectations des 6 ^e au collège en baisse, augmentation du nombre des demandes de dérogation ainsi que des départs dans le secteur privé sous contrat), collège situé près de l'allée de la gare, lieu de vente sauvage de produits stupéfiants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Scolariser tous les élèves de CM2 dans leur collège de secteur. • Rassurer les usagers : familles et élèves. • Permettre aux élèves d'avoir une représentation réaliste de la vie au Collège et de favoriser ainsi leur rentrée scolaire au mois de septembre. • Améliorer les performances didactiques des élèves sur les savoirs fondamentaux : français et mathématiques grâce aux co-interventions conduites en classe devant les élèves de CM2.. • Favoriser les conditions du vivre ensemble via les enseignements de l'EPS, du CDI, des ateliers vécus lors du temps de la pause méridienne et des offres proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif. • Renforcer la collaboration entre les enseignants du premier et du second degré via des échanges de pratiques authentiques sur le temps de service.
Descriptif de l'action	<p>Dispositif éducatif et pédagogique « Résidence » qui consiste à accueillir des élèves de CM2 au sein de leur futur collège de rattachement en les scolarisant au rythme de celui-ci pendant une semaine entière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emploi du temps du collège; séances de 55 minutes, changement de salles ; - enseignements assurés par le professeur des écoles ; - co-intervention hebdomadaires avec leur enseignant et un professeur de Français (2heures) et un professeur de mathématiques (2 heures) ; - temps d'enseignement d'EPS 2 fois par semaine avec 25 élèves (moitié de 6ièmes et de CM2) afin de leur faire découvrir les structures sportives de l'établissement ; - un temps de découverte du CDI - Participation aux ateliers sur le temps de midi (tennis de table, foot, CDI) pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir les associations présentes sur le collège (UNSS, foyer, club CDI etc.)
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Une salle de libre laissée à la disposition du professeur des écoles. • Signature d'une convention (assurance) pour permettre aux élèves de déjeuner à la cantine. • Participation volontaire à l'accompagnement éducatif au collège jusqu'à 18h afin de lever les quelques freins des parents inquiets de l'heure de sortie. • Les enseignants du collège sont ceux qui prendront en charge les divisions de 6^{ème} l'année d'après.

Caractère expérimental	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison CM2-6ième inscrite dans un cadre institutionnel et dans un territoire (sens de l'action). • Innovation sans déroger au cadre réglementaire. • Action sur le temps de service. • Prise en compte de tous les élèves. • Liaison authentique axée sur le corps du métier, auto-formation croisée des enseignants : gestion de la classe pour les enseignants du 2nd degré et didactiques des disciplines pour les professeurs des écoles. • Co-pilotage des personnels d'encadrement : principal et inspecteur de l'Education nationale.
Mesure dérogatoire	
Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de demande de dérogation grâce à une représentation réaliste et sécurisante du collège comme lieu d'apprentissage (les demandes de dérogations ont déjà été divisées par deux ainsi que les départs dans le privé sous contrat en Juin 2014 par rapport à Juin 2013). • Taux de présence des élèves sur l'ensemble de la semaine et sur les temps de repas (100%) • Forte présence des élèves sur le temps de l'accompagnement éducatif. • Renforcement de la collaboration entre les enseignants du premier et du second degré. • Réelle envie des professeurs que ce dispositif soit étendu pour toutes les classes de CM2 passant de 3 classes à 7 sur le secteur.
Classe(s) concernée(s)	75 élèves de CM2., 3 classes de CM2 - 1 par écoles élémentaires relevant du secteur du collège- : école Jean Racine, école Molière, école Jean Giono.
Disciplines / équipes concernées	3 professeurs des écoles, des enseignants du collège (4 en EPS, 3 en lettres, 1 en mathématique,) 1 CPE, la documentaliste.
Partenaires et intervenants éventuels	